

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 3525 du 16 janvier 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1500105S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 77714 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424080S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2015:

Jouannic, Philippe Nigend : 133 767 Numéro de livret de solde : 5 294 353

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2015:

Zehren, Thierry Nigend : 149 360 Numéro de livret de solde : 8 007 099

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2015:

Genieys, Jérôme Nigend : 158 823 Numéro de livret de solde : 8 016 043

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 janvier 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
A. GIORGIS